

Pourquoi Place Publique ?

Créé en 2004, l'association **Place Publique** s'est donnée pour mission de favoriser les échanges d'idées et la circulation de l'information sur le thème de la vie de la commune de Saint-Chamas.

Un objectif qui donne lieu, depuis plus de 2 ans à de nombreuses rencontres. Trois soirées **Documentaire-débat** qui se sont déroulées à la salle municipale



autour de films permettant de mettre en débat des questions concernant la vie locale : la vie associative, l'émergence du débat public,

En alternance avec ces soirées, nous organisons trois **Tremplins musicaux** autour de groupes locaux. A chaque tremplin, ce sont entre 150 et 250 jeunes, et moins jeunes, qui viennent s'amuser, chanter, bouger et créer du lien.



Ce faisant, Place Publique poursuit son travail d'analyse et de réflexion sur des questions qui mobilisent les adhérents et donnent lieu à des échanges auxquels chacun peut se joindre lors de **rencontres mensuelles** qui se déroulent **chaque 1^{er} lundi du mois**.

Ce journal est la synthèse des réflexions actuelles que vous retrouvez sur notre site internet : **www.placepublik.fr**

Au SOMMAIRE :

	Page
Place (publique) aux jeunes : les jeunes pousses de Saint-Chamas...	1
Protection de l'Environnement	2
Densification de l'habitat de la commune : le prochain PLU	3
Les platanes	3
L'Etang de Berre : notre étang	4
Concertation en vue de la création et l'animation d'un espace culturel	5
Nos déchets verts	5
Stationnement et (plan de) déplacement urbain	6
Les déplacements collectifs dans l'Agglopol	6

Place (publique) aux jeunes ! Les jeunes pousses de Saint-Chamas...

La place des jeunes dans notre société est un sujet d'actualité « brûlant ». Dans notre commune comme ailleurs, d'aucuns s'en méfient pendant que d'autres voudraient que les adultes soient plus à l'écoute et prennent véritablement en compte les envies, les projets dont nos jeunes citoyens peuvent être porteurs.

Il faut dire que, les 11 - 18 ans représentent tout de même 10% de notre population et qu'il serait certainement intéressant pour tous qu'ils soient réellement partie prenante dans la vie de notre cité.

Un peu d'Histoire... *En 2001*, Saint-Chamas signe un **Contrat Educatif Local (le CEL)** et un comité de pilotage est créé pour organiser sa mise en place sur la commune. *En 2004*, ce comité demande à une association spécialisée dans la jeunesse (les FRANCAS) de réaliser une étude sur le public adolescent de Saint-Chamas.

Si le travail de cette association peut encore aujourd'hui nous servir de référence, c'est que « la donne » n'a que très peu évoluée à ce sujet sur notre commune



Le regard des FRANCAS est intéressant parce qu'extérieur et neutre. A l'époque, deux axes avaient été retenus par cette association pour aborder le sujet :

- o Les activités des jeunes organisées sur St-Chamas ou à l'extérieur.
- o Les jeunes et leur commune : leur intégration, leur participation à la vie locale...

Après une enquête approfondie (sondages des jeunes, entretiens des responsables locaux...), les résultats avaient été communiqués en *avril 2005*. Ils relevaient tout d'abord un grand déséquilibre, encore valable à ce jour, entre les propositions d'activités sportives - plus de 30 propositions différentes - et les activités culturelles - seulement 2. De plus, nombreux sont les jeunes qui sont mal informés de ce qui est proposé. De fait, ce sont surtout les plus petits qui fréquentent les clubs sportifs de notre ville.

A l'âge du lycée, une grande majorité d'adolescents se dirigent encore inévitablement vers des clubs extérieurs à St-Chamas dont les activités ou le mode de fonctionnement leur conviennent mieux. C'est le cas entre autres pour les sports de glisse urbaine (skateboard, roller, BMX), ou les loisirs créatifs (photographie, spectacle de rue, salle de musique, concerts de jeunes...)

Comme le notait le rapport des FRANCAS, cette situation est rendue plus difficile du fait de l'inexistence d'un lieu de rassemblement adapté.

Faute d'interlocuteurs et d'endroits où se retrouver, les adolescents trouvent difficilement leur place dans notre cité.

Aussi, bien que Saint-Chamas soit devenue peu à peu une ville par le nombre de ses habitants, le manque d'infrastructures pour la jeunesse se fait cruellement sentir.

Pour que la situation décrite par les Francas évolue vers une réalité plus positive, il serait nécessaire qu'émerge un intérêt partagé par les tous adultes concernés localement (parents, responsables locaux et associatifs) : une volonté de rencontre et d'écoute pour aider les jeunes à formuler leurs idées, les guider et les accompagner dans leurs projets...

Projet et défi d'autant plus d'actualité que, lors de la campagne pour les élections municipales, toutes les listes, conscientes du problème, avaient inscrit la création d'un lieu de culture à leur programme. (voir page 5)

On peut facilement imaginer qu'un tel espace serait l'endroit idéal où les jeunes et les moins jeunes pourraient enfin se rencontrer à Saint-Chamas autour du totem commun de la culture!



Pourquoi Place Publique ?

Place Publique garde le rythme et vous convie à participer à une nouvelle saison de trois Documentaire-débat et trois Tremplins musicaux.

Toutes ces soirées se déroulent à 20 h 30 à la salle municipale le vendredi.

Pour en savoir plus sur la programmation, consultez notre site : www.placepublik.fr

Prochain

Documentaire-débat :

le **24 octobre**, cette soirée aura pour thème : Concertation en vue de la conception et de la création d'un lieu de culture pour tous.

Prochain

Tremplin musical :

le **21 novembre** avec SH, Dhub, Toumaï et Subliminal Sanctuary

Construire durable

Durant le 2^{ème} Festival de l'ETANG d'ART une large place a également été accordée à la promotion de l'habitat intelligent, économique et écologique avec le Salon « Construire durable » qui d'est déroulé à la salle polyvalente avec le soutien de nombreux partenaires : mairie de St-Chamas, ADEME, Agglopolo Provence, étudiants du Master PRNT, CAPEB,...



Protection de l'environnement

Sur la zone des plaines sud de Saint-Chamas, une surface de 2 hectares est prévue à être industrialisée.

A ce jour, on entend parler d'implantation d'un « laboratoire industriel » dans le domaine de la chimie fine / cosmétique, de Marius Bernard, d'une surface commerciale....

Sur cette zone existent déjà diverses activités artisanales et commerciales : déchetterie, stockage de céréales (silos), travail des métaux, maçon, charpentier, ferrailleur,...

Ce projet d'extension de la zone des Plaines peut être perçu positivement : dynamisme, emploi, taxe professionnelle, retombées sur les petits commerces. On peut même espérer, qu'à terme, cette extension permette de proposer des solutions alternatives aux industriels et artisans exerçant actuellement sur les zones de Castellamare, Poudrierie et les bords de l'Etang.

Ces installations sont susceptibles de générer des nuisances et des risques. Certaines d'entre elles peuvent être soumises au régime (déclaration ou autorisation préfectorale) des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (1) – Code de l'environnement). La protection de l'Environnement fait partie des pouvoirs et devoirs de Police du maire (voir ci-dessous).

La zone des plaines est située dans un environnement sensible :

- o la Touloubre (qui va ensuite à l'Etang) qui peut être impactée directement ou via le sol par infiltration (liquides polluants, déchets et/ou matériaux susceptibles de relarguer des polluants,...),
- o mais aussi les riverains et la nature environnante qui ne doivent pas subir de nuisances : bruit diurne et nocturne, odeurs, vue et paysage, émissions gazeuses, incendie ...



Dans le domaine de l'environnement, pour la sécurité et la pérennité industrielle, commerciale et environnementale, la prévention est la règle d'or. Pour ces futurs industriels, artisans, commerçants (comme pour ceux déjà en place), le respect de l'environnement permet d'éviter des situations délicates et coûteuses (en temps, en climat social, en argent,...) pour toutes les parties.

Il est nécessaire que la commune et les promoteurs de cette extension incitent fortement les industriels et artisans de notre commune (en projet ou en place) à prendre en considération ces problématiques (études d'impact et de dangers obligatoires pour les ICPE) afin de construire une cohabitation intelligente avec leur environnement.

Le respect des normes et règlements en vigueur et plus largement de l'environnement doit être inscrit au règlement des zones concernées et intégrées au PLU (Plan Local d'Urbanisme).

- (1) ICPE : la législation sur les Installations Classées (Code de l'Environnement) : elle couvre tous les établissements dont l'activité peut présenter des dangers ou des inconvénients pour la santé ou la protection de la nature et de l'environnement ; les établissements de faible importance ne relevant pas de la législation sur les ICPE. Certains établissements peuvent être soumis au règlement sanitaire départemental (compétence DDASS) ; les Maires peuvent alors user de leurs pouvoirs de police pour faire respecter la réglementation en vigueur

Citons notamment :

- o L'article L 131-2 du Code des communes assigne au Maire « le soin de veiller au bon ordre..., à la sûreté..., à la sécurité, à la salubrité, et à la tranquillité publique..., de veiller à la commodité du passage dans les voies publiques..., de prévenir par des précautions convenables et de faire cesser les pollutions de toute nature... ».
- o A noter que si la Police des Installations Classées (ICPE) incombe au préfet, le maire demeure autorité de Police générale. En cas de problèmes, le maire a donc intérêt à écrire à la fois au préfet et à l'intéressé pollueur potentiel pour leur demander d'éradiquer les risques de pollution (dans le cas de la survenue de celle-ci, le maire pourra prouver qu'il n'a pas fait preuve de négligence). Voir la loi 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Festival de l'Étang d'Art

La 2^{ème} édition s'est déroulée les 4, 5 et 6 juillet. Le festival de St-Chamas a reçu la visite de plus de 2 000 personnes. Moment ouvert, festif, mettant à l'honneur de jeunes talents et la culture sous diverses formes, il a accueilli plus de 100 artistes aux cours de deux soirées de concerts, de deux après-midi théâtre, d'animations de rue, d'activités pour enfants et adolescents. Un marché autour des thématiques du commerce équitable et la guinguette au bord de l'étang ont permis de créer de grands espaces de convivialité.



Toute l'équipe d'organisation vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour la 3^{ème} édition : les 3, 4 et 5 juillet 2009. Plus d'infos sur : www.etangdart.fr

Densification de l'habitat de la commune : le prochain PLU

Nous l'avons tous remarqué : chaque parcelle de terrain avec ou sans construction existante est la proie des promoteurs. Ce sont tous les poumons verts et les lieux remarquables et/ou agréables de Saint-Chamas qui disparaissent les uns après les autres.

Les futurs habitants alléchés par les arguments de vente du type « *Les ruelles ombragées et fleuries, qui abritent les maisons de village dégagent, avec leurs volets colorés, une atmosphère apaisante. L'âme de la Provence est ici* » vont se mordre les doigts car les promoteurs en bâtissant à tout crin détruisent leur propre argumentaire et défigurent le cœur de la commune.

Notre commune est en train de scier la branche sur laquelle elle assoit sa renommée et son avenir potentiel basé sur l'exploitation raisonnable et raisonnée de son patrimoine bâti et naturel.



Notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit très prochainement remplacer notre ancien POS (Plan d'Occupation des Sols). C'est l'occasion idéale et immanquable pour stopper cette inflation et gérer notre cadre de vie.

La valeur du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) qui détermine la surface constructible autorisée sur chaque parcelle permet de limiter la densification de l'habitat à une valeur raisonnable.

Un COS non adapté ou inexistant peut donner lieu d'une part, à une spéculation majeure, qu'il semble essentiel de contenir, et, d'autre part provoquer un bouleversement trop radical et trop brutal des quartiers, mettant en péril la cohésion et le tissu social existant.

Par ailleurs, il serait raisonnable de considérer avec attention l'intérêt :

- d'intégrer des obligations de respect des règles énergétiques à la conception des nouvelles constructions et lors des réhabilitations de bâtiments privés ou publics,
- de projeter la création ou le maintien ou la mise en valeur de poumons verts (parcs, jardins, fontaines,...) offrant des lieux de détente et de rencontres
- de créer (ou de conforter) sur les différentes zones : voies de circulation (véhicules et piétonnes) adaptées, poteaux incendies alimentés à hauteur des besoins, ...
- de faire l'état des besoins en logements sociaux et structures d'accueil publiques,
-

Définitions :

Le PLU : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le support papier sur lequel est reporté le plan de la commune et ses différents découpages. Chaque zone délimitée, à laquelle est attribuée une couleur, répond à des spécificités particulières de construction : un COS, une hauteur de bâtiment, couleur et types de toiture...

Le COS : Le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) détermine la surface constructible autorisée sur chaque parcelle. Suivant les endroits et les communes, il y a différentes zones : une zone pavillonnaire a un COS faible, alors qu'une zone de centre ville a un COS plus important, permettant la construction d'immeubles d'habitation. Par exemple, si un terrain est dans une zone au COS à 0,25, cela signifie que sur un terrain de 1000 m² ; on peut construire 250 m² (1000 x 0,25) de Surface habitable.

Nos chers platanes :

Dans la mythologie grecque, le platane est un symbole de la régénération : l'écorce se régénère par plaques. Il aurait servi à construire le cheval de Troie. Le platane est un arbre d'ornement urbain et d'alignement de route. Il supporte l'élagage (bien réalisé), c'est l'arbre le plus courant en milieu urbain, c'est aussi un arbre haut.

Les platanes ne nécessitent pas d'entretien particulier. Sur un jeune sujet, on peut élaguer les branches latérales de façon à renforcer le tronc et laisser apparaître l'écorce. Sur un sujet âgé, on peut éclaircir les branches, pour réduire la prise au vent et éliminer les branches qui pourraient tomber sur les passants.

Certes, le platane est apprécié en raison de sa rapidité de croissance, de son faible coût et de sa résistance à la pollution mais il est lui-même pollueur. Avec la pollution chimique, la pollution aérobiologique urbaine, particulièrement insidieuse, mérite d'être étudiée.



Le platane, « *ça gratte la gorge et ça pique les yeux* ». On peut conseiller aux allergiques de déménager. Mais, l'éviction des poils irritants est la solution la plus rationnelle. Le plus raisonnable serait de faire procéder à l'élagage des arbres à l'automne, afin de réduire ou de supprimer la production des inflorescences femelles. De plus, à cette époque toutes les feuilles ne sont pas encore tombées, cela évite donc leur ramassage sur une longue période.

Actuellement, des mesures simples et économiques s'imposent donc partout. Le Bon Jardinier, « *Arbres et arbustes d'ornement* », conseille des « *opérations d'élagage intelligemment faites, conformes aux normes traditionnelles, toujours à l'automne* ». Si l'élagage est conduit annuellement, les rameaux de l'année sont plus vigoureux et ne portent pas de capitules, donc ni pollen, ni poils irritants.

De plus, sur la région plusieurs municipalités ont changé de système de taille. Alors qu'auparavant l'élagage favorisait la croissance de l'arbre en hauteur, désormais on pratique des tailles afin de créer une voûte qui donnera une ombre homogène pendant l'été et qui dégage la vue perspective. Ce type de taille nécessite

une taille annuelle. D'autres communes, sur les places, font tailler le platane en parapluie pour assurer un maximum d'ombre.

Pourquoi Place Publique ?

Qui sommes-nous ?

L'action de Place Publique repose sur les principes suivants :

- L'association s'interdit toute attache avec un parti politique, un mouvement commercial ou religieux ainsi que toute atteinte à la personne.
- Les discussions doivent donner un accès égal au débat à toutes les opinions respectueuses de la démocratie.
- La synthèse des travaux réalisés est rendue publique, et donc disponible pour les acteurs locaux et les habitants.

Les deux questions que l'on nous pose le plus souvent depuis notre création fin 2004 :

- L'association a-t-elle des ambitions pour les prochaines élections municipales ?
NON, elle s'inscrit dans la durée, bien au-delà des échéances électorales. Place Publique aura toujours sa raison d'être quelle que soit la municipalité en place.
- Place Publique s'interdit toute attache à un parti politique. Pourtant, elle fait de la politique. OUI, mais seulement au sens de la gestion des affaires publiques (« *Politique : qui s'occupe des affaires publiques* », définition du Larousse 2004). C'est une association citoyenne. Elle est et souhaite rester totalement indépendante des formations politiques traditionnelles

Adhérer

Pour adhérer à Place Publique, télécharger le bulletin d'adhésion sur notre site, le remplir et le renvoyer, accompagné du montant de la cotisation, à :

PLACE PUBLIQUE
Hôtel de ville
13250 Saint-Chamas

Ou le déposer dans la boîte à lettre de l'association, dans le hall de la mairie de Saint-Chamas.
Nous vous ferons parvenir en retour un reçu d'adhésion.
■ Cotisation : 10 €

Le Bureau :

Président : Thierry Athuyt
Vice-président : Sabine Guenette
Trésorière : Anne Roman
Trésorier adjoint : Sylvain Filizetti
Secrétaire : Mickaël Salce

L'Étang de Berre : notre étang

Nous sommes nombreux à être persuadés que notre étang est un potentiel fabuleux pour le développement raisonné du tourisme sur le territoire de notre commune. Sa réhabilitation nous concerne donc tous.

Sous la pression de l'Europe, les rejets de la centrale EDF de St-Chamas sont réduits à 1,2 milliards de m³ d'eau douce par an et à 60 mille tonnes de limons par an.

L'Étang va un peu mieux certes.

Les projets (source GIPREB) qui « *restent aujourd'hui en lice sont : Une solution siphon en tunnel depuis la sortie de l'usine de Saint-Chamas jusqu'au Rhône, une solution tunnel et canal de Saint-Chamas au Rhône, une solution en canal de surface avec un départ en tunnel. En pratique, une sélection "technique" de la "meilleure" solution s'est avérée être un exercice vain : Toutes les solutions retenues conduisent à renvoyer au Rhône aval les eaux jusqu'ici déversées dans l'étang de Berre. Elles sont implanter sur un territoire qui relie Saint-Chamas/Miramas au secteur de Port Saint-Louis via Istres et Fos....Le budget encore très approximatif se situe aux alentours de un milliard d'euros. »*

Nombre de ceux qui s'intéressent à la réhabilitation de l'Étang sont très sceptiques sur ces solutions. Certains proposent de fermer St-Chamas et de renvoyer les eaux à la Durance au niveau de Mallemort.



L'obligation pour l'exploitant de délimoner n'est toujours pas à l'ordre du jour. Le bassin de délimonage pourrait pourtant être constitué à des coûts raisonnables (voir la suite). Il faudrait envisager de le curer régulièrement par la suite. Actuellement un dispositif de pompage de l'eau de mer (20 m³/s maxi), à travers l'ébouillis qui obstrue le Tunnel du Rove a été ou va être mis en place. La réouverture du Tunnel du Rove si elle était totale serait un plus pour les communes riveraines de l'Étang. Il faudrait toutefois veiller à ce que l'Étang ne devienne le garage à bateaux de la métropole marseillaise. Lors des crises dystrophiques de l'étang, l'occupation massive et prolongée des rives par les algues génère des effets néfastes : mortalité d'espèces, gêne olfactive et paysagère , ...

En Languedoc-Roussillon mais aussi sur des étangs marins de l'Atlantique, la gestion du stock d'algues et la collecte des ulves en flottaison sont d'actualité ou déjà réalisées régulièrement. (coûts de la collecte des algues sur l'étang du Prévost en LR : environ 300 € / ha/ an - collecte et mise en décharge entre 45 et 90 K€ / an). La valorisation des algues collectées est envisageable à terme : le contexte environnemental et économique favorisera l'émergence d'une solution viable.

Depuis l'ouverture de la centrale EDF, notre étang a perdu du fond et la couche de limons est parfois impressionnante. (essayez... vous verrez...). De plus, ces limons ont recouvert et/ou contiennent des polluants historiques datant de l'époque où les industriels et les collectivités du bord de l'Étang « *faisaient moins attention* ». Ces limons ont recouvert (et recouvre encore) beaucoup d'habitats naturels pour la faune et la flore aquatique.

Pourquoi ne pas délimoner l'étang par dragage ? Le dragage consiste à retirer à l'aide d'une drague des matériaux ou sédiments (sable, limon) qui s'accumulent au fond. Par exemple, en aval de Tancarville (vallée de la Seine), ce sont environ 4 millions de m³ de sédiments par an qui sont dragués. Si en considère, approximativement et à défaut de trouver l'information, que depuis 40 ans, il a été rejeté 520 000 t/an de limon, cela constitue un volume de 20 millions de m³ de sédiments (en prenant 1 t = 1 m³).

NB : d'autres modes de calcul peuvent donner des valeurs bien plus importantes.

Que faire des limons et sédiments collectés ? Là aussi, selon nos recherches, peu de voies de valorisation sont rentables à ce jour mais il existe des travaux de recherche. On peut espérer, là aussi, que le contexte environnemental et économique favorise l'émergence d'une solution viable.

Toutefois, la technique existe déjà, on peut créer des endiguements et/ou des îles artificielles avec du sable (en remplissant de sable de gigantesques chaussettes). Pour les sols pollués, on sait réaliser un confinement avec des matériaux résistants, étanches et inaltérables (avec si besoin ajout de réactif neutralisant ou d'agent physique fixant). En combinant, complétant ou adaptant ces techniques et en prenant les dispositions nécessaires pour les usages ultérieurs, on peut imaginer de rendre à l'Étang ses fonds et de l'agrémenter à des fins diverses : loisirs, ports, zone de nidification,...

Quoiqu'il en soit, le dragage de l'Étang est possible même s'il faut y consacrer du temps et en évaluer l'impact.

D'autres idées pour participer à la réhabilitation, réappropriation de l'Étang de Berre ont été émises par des associations et des entreprises.

Pour toutes ces hypothèses il serait utile que les coûts et impacts des projets soient rapidement analysés de façon exhaustive, complémentaire et comparative.



Journal associatif

PARTICIP'ACTIF

Octobre 2008

Contactez **Place Publique** :

• Boîte aux lettres en Mairie

• Tél. 06 85 42 37 03

• placepublique@wanadoo.fr

• www.placepublik.fr

ENVIRONNEMENT

Histoire de Compost

Nos déchets verts

En janvier 2006, douze points d'Apport Volontaires ont été mis en place dans différents quartiers de Saint-Chamas. C'est un pas de plus pour le recyclage des déchets. Maintenant que le système est rodé ou presque, il serait intéressant de se pencher sur les déchets végétaux.

Les déchets organiques représentent près de 50 % du poids de nos poubelles. Leur valorisation se traduit par une logique de développement durable si elle est mise en application dans des conditions rigoureuses. Le principe est d'imiter la nature. Faire du compost avec les matières organiques mortes.

Ceux qui ont la chance d'avoir un jardin peuvent composter de façon individuelle.

Petite recette : prenez un coin tranquille du jardin ni trop venté, ni trop ensoleillé ; entre 4 planches (palettes) placez en couches de 5 cm et en alternance, des résidus humides et des résidus secs ; finissez par une couche de compost ou de terre. Brassez de temps en temps pour mélanger les déchets (afin de faciliter l'aération et éviter le pourrissement). Surveillez l'humidité, car trop humide le compost ne s'aère pas (petit truc : le contenu du composteur doit être humide comme une éponge tordue). Au bout de 4 à 8 mois votre compost est prêt à être utilisé, il doit être homogène, de couleur sombre, s'émietter facilement et avoir une bonne odeur d'humus.

On peut composter : légumes et épluchures, tontes de gazon, résidus de tailles (haies, arbustes), sciures et copeaux de bois, mouchoirs en papier, essuie-tout, marc de café (avec le filtre), sachets de thé, coquilles d'œufs et de moules (conçassées), coques de noix, noisette, les feuilles saines, les fleurs fanées.....

On ne peut pas composter : les couennes de jambon, croûtes de fromage, la viande, le poisson, les plantes malades, les excréments d'animaux domestiques.

CULTURE pour toutes et tous

Concertation en vue de la création et l'animation d'un espace culturel

Depuis quelques temps, et selon le calendrier électoral local, plusieurs idées de projets culturels circulent sur la commune de Saint-Chamas. Celles-ci retiennent notre attention : création d'une salle de spectacle, installation d'une école de musique, transformation de la salle municipale en cinéma,....

PLACE PUBLIQUE, depuis la fin 2004, est à la fois un acteur culturel du village (festival de l'Etang d'Art, soirées documentaires et tremplins musicaux) et un lieu d'échanges entre saint-chamasséens (voir www.placepublik.fr). Nous sommes, par conséquent, intéressés par ces différents projets culturels.

Compte tenu, des objectifs de PLACE PUBLIQUE (voir nos statuts sur notre site), de notre action dans le village et des compétences de certains de nos adhérents nous souhaitons nous impliquer fortement dans ce projet et sommes à ce titre disposés à travailler sur la définition du programme en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et notamment les associations culturelles et artistiques locales.

Les premiers constats et idées émis lors de nos travaux sont :

Constat :

- Notre commune, grâce à son cadre de vie, attire depuis longtemps et parfois retient des artistes : peintres et plasticiens, groupes de musiques, luthiers, photographes, gens de théâtre, chorégraphes et danseurs, ...
- St-Chamas dispose également d'un patrimoine culturel et historique parfois non mis en valeur et donc non partagé.
- La commune ne propose pas de lieu de rencontre et de création convivial à la jeunesse lycéenne et étudiante ni, d'ailleurs aux moins jeunes, ni aux artistes.

Idées :

- Proposer un lieu ou chaque entité artistique ou culturelle puisse exercer ses activités (répéter, enregistrer, créer, travailler,...), et les partager avec le plus grand nombre : élèves (de ses propres cours mais aussi des écoles et collège), autres artistes, public et spect'acteurs lors des expositions, présentations, happenings, projections, concerts, soirées théâtrales,
- Ce lieu doit avoir un cœur :
 - organisationnel : direction, régie, planification (municipale, associatif avec délégation de service public, ou autre...),
 - festif et convivial : buvette et restauration,
 - lien avec les autres lieux et entités culturels de la commune, de l'Agglopolé, des environs
 - préparation et communication sur le long terme (donner une ligne, un fil conducteur) des grands événements culturels et artistiques de la commune
- Ce lieu n'a pas forcément nécessité à être un « monument », il pourrait très bien être créé sur la base d'un hangar, d'un site industriel, à l'aide de structures modulables,.. ;
- Les statuts pourraient être du type : MJC ou MPT (voir ci-dessous)

Vous êtes acteurs du monde artistique, culturel, associatif ... Ce projet vous concerne. PLACE PUBLIQUE vous donne RV le vendredi 24 octobre 08 à 20 h 30 à la salle municipale pour une soirée débat sur le thème :

Concertation en vue de la création d'un espace culturel

Extrait de **statut type de MJC** (Maison des Jeunes et de la Culture) ou de **MPT** (Maison Pour Tous) : *La MJC ou la MPT, qui constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle d'un territoire de vie : pays, agglomération, ville, communauté de communes, commune, village, quartier..., offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir les citoyens actifs et responsables d'une démocratie vivante. La démocratie se vivant au quotidien, la MJC participe au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants.*

A cet effet, elle peut mettre à la disposition de la population, dans le cadre d'installations diverses, avec ou non le concours de directeurs MJC et d'animateurs, des activités socio-éducatives et culturelles variées : intellectuelles, artistiques, civiques, sociales, etc.

La Maison des Jeunes et de la Culture est laïque, indépendante, quoique respectueuse des convictions personnelles. Elle s'interdit toute attache avec un parti ou une confession.

La Maison des Jeunes et de la Culture est affiliée à la Fédération Régionale des M.J.C. et est adhérente à la Fédération Française des MJC.

Nos déchets verts

Certaines communes distribuent des composteurs moyennant une participation de 15 € (la communauté d'agglomération prenant en charge le reste du coût à hauteur de 60%). Certaines communes développent également des pratiques de compostage collectives dans les **zones urbaines** comme rurales. L'objectif est de développer la mise en place de composteurs dans un secteur du quartier sur un espace vert (de 2 à 10 m²). Ces composteurs domestiques sont utilisés par plusieurs foyers et le processus de compostage est assuré par ces derniers sur la base du bénévolat.

Si les règles d'apport et d'entretien (ci-dessus) sont respectées, il n'y a pas d'odeur ni de vermines.



Pour les zones pavillonnaires où la taille des arbres et l'entretien des espaces verts génèrent des volumes plus importants, certaines communes proposent de participer financièrement à l'achat ou à la location de broyeurs collectifs et de collecter ce type de déchets broyés ou pas.

Ces déchets sont collectés tous les lundis matin en porte à porte de fin avril à fin novembre.

Le produit de la tonte des pelouses, les broyats et les feuilles doit être mis dans des sacs en plastique réutilisables fournis par les services de la mairie à hauteur de 4 par an (uniquement dans l'habitat pavillonnaire). Les branchages sont ficelés en fagots d'1 mètre et de 50 cm de diamètre.

Ces déchets sont ensuite acheminés sur la plateforme de compostage locale pour y être transformés en compost.

On note également que certaines cantines scolaires trient et compostent leurs déchets biodégradables (200 g de déchets par repas).

Stationnement et (plan de) déplacement urbain

Sujet de polémiques et de discussions régulières sur le territoire de notre commune, la transformation du POS en PLU est l'occasion de mener les réflexions nécessaires.

Ceci nécessite au préalable d'avoir défini, dans le cadre de la concertation prescrite pour la mise en place d'un PLU, des lignes directrices projetées à long terme sur le devenir de la commune. PLACE PUBLIQUE vous propose dans un premier temps de prendre connaissance de quelques avis :

Avis du CERTU Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions :

La place de la voiture est une préoccupation majeure en matière d'urbanisme. Dans les villes, des analyses préalables doivent être intégrées à la réflexion globale menée en matière de déplacements.

Les PLU peuvent fixer des normes minimales en matière de stationnement. Dans les centres urbains, en offrant plus de places de stationnement, consommatrices de terrains, on risque de favoriser les déplacements automobiles au détriment des transports collectifs. Dans le cadre du diagnostic du PLU, des réflexions complémentaires doivent être menées par les collectivités sur le stationnement, pouvant conduire à une diminution de l'offre de places de stationnement. Le code de l'urbanisme rappelle les dispositions d'ordre général relatives aux aires de stationnement. L'article R 123-9 indique que : « *Le règlement (du PLU) peut comprendre tout ou partie de règles suivantes : les obligations imposées aux constructeurs en matière de réalisation d'aires de stationnement* »

La commune choisit si des prescriptions en matière de stationnement lui paraissent utiles. Seules les règles d'implantation par rapport aux voies et aux limites de parcelles étant obligatoires.

Lorsqu'il existe, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) délimite les périmètres à l'intérieur desquels les conditions de desserte par les transports publics réguliers permettent de réduire ou de supprimer les obligations du PLU en matière de réalisation d'aires de stationnement.

Le PLU doit être compatible avec le PDU et ne doit donc pas comporter de dispositions contraires à celui-ci. Ainsi, lorsque le PDU a délimité les périmètres précités, le PLU doit respecter ces limitations et, le cas échéant, fixe un nombre maximum d'aires de stationnement à réaliser lors de la construction de bâtiments autre que d'habitation.

Extrait de la position du MEEDDAT (Ministère de l'Environnement, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire) sur le stationnement urbain :

Le stationnement est un sujet vécu de façon passionnelle et abordé le plus souvent sous un angle très opérationnel : construire un nouvel ouvrage, étendre le stationnement payant...

Au-delà de cette dimension très concrète, et dans une optique de développement durable, il occupe une place significative dans les politiques publiques, à l'interface de plusieurs sujets.

D'une part, le stationnement est une clef d'entrée privilégiée des politiques de déplacements et des PDU. En effet, le point terminal de tout trajet en voiture est le stationnement ; s'il s'effectue dans des conditions aisées, il incite à l'usage de la voiture. A l'inverse, s'il est réglementé ou contraint il pousse vers un meilleur équilibre des modes de déplacement et une utilisation raisonnée de la voiture.



D'autre part, le stationnement est plus un élément des politiques urbaines. Sur du court terme, l'accessibilité au centre ville pour les visiteurs est gage de dynamisme pour les activités économiques. Des conditions de stationnement favorables pour les résidents permettent le maintien d'une population diversifiée dans les secteurs centraux.

Enfin, restreindre la place dédiée à la voiture en coeur de ville participe à la revalorisation des espaces publics pour d'autres usages (piétons...) et favorise la qualité de vie. A plus longue échéance, l'offre de stationnement public et privé découle des PLU et façonne la ville de demain par la place qu'elle réserve à la voiture.

A suivre : On le voit bien, ce n'est pas simple et cela nous projette dans l'avenir. Parlons-en....

Les transports collectifs dans l'Agglopoie

L'Agglopoie Provence, qui regroupe 17 communes dont la notre, a mis en place sur son territoire deux réseaux urbains desservants les différentes communes.

- Le réseau Libébus dessert 11 communes du nord et du centre du territoire avec des liaisons aller-retour régulières.
- Le réseau des bus de l'étang dessert les communes du sud du territoire : Berre, Rognac et Velaux. Ces 3 communes sont reliées aux communes du pourtour de l'étang de Berre pour des raisons de cohérence en terme de bassin de vie.

Dans les deux cas notre commune ne fait pas partie de ces réseaux. Le réseau Car Treize dessert notre commune 4 fois dans la journée. Ne serait-il pas intéressant d'avoir des liaisons plus fréquentes avec les villes du territoire pour essayer de diminuer les déplacements en voitures chères et polluantes ? (voir aussi le dernier **Magglopoie**)

